

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 4 avril 2019

Le 4 avril 2019, le Conseil municipal de Montpellier de Médillan, dûment convoqué individuellement et par lettre s'est réuni à 20H30 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur GEORGEON, Maire.

Date convocation :

Présents : M GEORGEON, Mmes JACAUD, CLAVEL A., JEANNAUD M, RAISON S., MM LAINE C, LAINE J-M, NICOLLE E, JUTTAUD David.

Absents excusés: Mmes ALIZON M, GUERIN V, CLEMENCEAU C, MM PERE Cyril, PICOULET E.

Madame Anne CLAVEL a été désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

2019_04_01 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité sous la présidence du doyen de l'Assemblée M LAINE Jean-Marie, le compte administratif de l'exercice 2018 aux montants suivants :

Fonctionnement :

Dépenses 2018 : 302 870.52 €
Recettes 2018 : 406 747.76 €
Excédent 2018 : 103 877.24 €
Excédent reporté 2017: 402 612.27 €

Investissement :

Dépenses 2018 : 144 373.41€
Recettes 2018 : 28 935.99 €
Déficit 2018 : -115 437.42 €
Excédent 2017 reporté :52 786.75 €

Résultat 2018 : 506 489.51 €

Résultat Excédent 2018: -62 650.67 €

2019_04_02 : COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Le Compte de gestion 2018 du budget principal, dressé par Madame HAMON Isabelle, Receveur de la commune, étant conforme au Compte Administratif 2018, le Conseil après en avoir délibéré, l'approuve à l'unanimité.

2019_04_03: AFFECTATION DU RESULTAT POUR BP 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Les résultats de l'exercice 2018 étant :

FONCTIONNEMENT :

Total excédent : 506 489.51 €

INVESTISSEMENT :

Total déficit : -62 650.67 €

Les restes à réaliser 2018 à reporter sur le budget 2019 sont :

Dépenses : 106 560 €
Recettes : 40 000 €

La section d'investissement a un besoin de financement des restes à réaliser et du déficit de : 129 210.67 €, qui sera financé par l'excédent de fonctionnement de 506 489.51 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal affecte une partie de l'excédent de fonctionnement au financement de l'investissement (article 1068) soit 129 210.67 € et le reste soit 377 278.84 € à l'article 002.

2019_04_05 : SUBVENTIONS COMMUNALES 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil vote les subventions communales à prévoir sur le budget 2019, comme suit :

- ACCA Montpellier: 160 €
- Drôles 2 Mômes.....: 160 €
- Clin d'œil.....: 160 €
- Soleil d'Automne.....: 160 €
- Alpine Renault Saintonge: 160 €
- Fondation Bergonié: 100 €
- Hôpital pour enfants POITIERS: 50 €
- Banque alimentaire.....: 100 €
- MFR Cravans: 50 €
- Secours catholique Gémozac: 50 €
- foyer socio-éducatif du collège de Gémozac.....: 150 €
- Restos du cœur: 50 €
- France Alzheimer 17.....: 50 €
- Ligue contre le cancer: 50 €
Chambre des métiers 17.....: 42 €
TOTAL des subventions 2019.....: 1 492 €

2019_04_04 : TAXES COMMUNALES 2019

Pour information, le Maire présente au Conseil municipal un tableau des taxes des autres communes de la CDC de Gémozac :

TAUX 2018 des Communes de la CDC	TAXE HABITATION	TAXE FONCIER BATI	TAXE FONCIER NON BATI
BERNEUIL	11,13%	11,70%	38,75%
CRAVANS	10,33%	14,90%	36,63%
GEMOZAC	10,80%	18,49%	40,36%
JAZENNES	8,95%	12,00%	28,52%
MEURSAC	13,28%	15,99%	30,03%
MONTPELLIER DE MEDILLAN	9,50%	9,01%	32,43%
RETAUD	11,36%	15,80%	37,29%
RIOUX	10,48%	14,20%	47,37%
ST ANDRE DE LIDON	10,97%	12,02%	31,17%
ST SIMON DE PELLOUAILLE	13,44%	18,57%	42,02%
TANZAC	5,59%	7,43%	22,64%
TESSON	9,48%	14,63%	45,21%
THAIMS	8,81%	11,22%	45,86%
THEZAC	9,59%	13,08%	31,49%
VILLARS EN PONS	12,45%	15,99%	39,30%
VIROLLET	12,55%	14,83%	33,30%

Vu les taux peu élevés de la commune, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de conserver les mêmes taux d'imposition en 2019.

TAXES	Taux communaux 2019	Produit attendu 2019 prévisionnel
Taxe Habitation	9.50 %	84 864 €
Taxe Foncier bâti	9.01 %	54 880 €
Taxe Foncier non bâti	32.43 %	19 296 €
	TOTAL	159 040 €

2019_04_06 : BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2019 équilibré ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 766 741 €
Recettes : 766 741 €

Investissement :

Dépenses : 591 647 €
Recettes : 591 647 €

2019_04_07 : BUDGET ANNEXE MULTISERVICE – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité sous la présidence du doyen de l'Assemblée M LAINE Jean-Marie, le compte administratif de l'exercice 2018 du budget Multiservice aux montants suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses 2018 : 895.59 €
Recettes 2018 : 8 734.94 €
Excédent 2018 : 7 839.35 €
Excédent reporté 2017: 55 035.41 €
Résultat 2018 : 62 874.76 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 2018 : 2 107.22€
Recettes 2018 : 2 098.40 €
Résultat 2018 : -8.82 €
résultat reporté 2017 : -1 318.40€
Résultat 2018 : -1 327.22 €

2019_04_08 : BUDGET ANNEXE MULTISERVICE – COMPTE DE GESTION 2018

Le Compte de gestion 2018 du budget annexe multiservice, dressé par Madame HAMON Isabelle, Receveur de la commune, étant conforme au Compte Administratif 2018, le Conseil après en avoir délibéré, l'approuve à l'unanimité.

2019_04_09 : AFFECTATION DU RESULTAT POUR BP 2019 – BUDGET ANNEXE MULTISERVICE

Les résultats de l'exercice 2018 sont :

FONCTIONNEMENT :

Excédent 2018 : 62 874.76 €

INVESTISSEMENT :

Résultat 2018 : -1 327.22 €

Il y a un besoin de financement du déficit d'investissement de 1 327.22 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Article 1068 : 1 327.22 €

- Article 002 Recette de fonctionnement : 61 547.54 €

2019_04_10 : BUDGET ANNEXE MULTISERVICE 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2019 du budget annexe MULTISERVICE équilibré ainsi :

Fonctionnement 2019

Dépenses : 69 548 €

Recettes : 69 548 €

Investissement 2019

Dépenses : 19 658 €

Recettes : 19 658 €

2019_04_11 - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'accompagnement à la protection des données de Soluris comprend des prestations de sensibilisation, de formation et la fourniture de documents et livrables opposables.

Le financement de l'accompagnement de Soluris est assuré par le paiement de la cotisation annuelle dont le montant a été augmenté dans ce but en 2018 (+0,1 €/habitant pour les communes, +10% pour les autres structures, avec un plafonnement à 500 € maximum d'augmentation annuelle).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le règlement général sur la protection des données n°2016/679,

Vu la délibération 2018.25 du Comité Syndical de Soluris en date du 22 mars 2018

Décide : d'autoriser le Maire à signer le contrat avec SOLURIS pour l'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par Soluris.

DEVIS : Le Conseil municipal accepte l'achat d'un réfrigérateur pour la cantine auprès de l'entreprise L'Équipement PRO au tarif de 760 € HT avec une grille supplémentaire de 26 € HT.

2019_04_12 – MAISON DUBAN – PROBLEME DE SURCONSOMMATION ELECTRIQUE

Le Maire informe le Conseil d'un problème de surconsommation électrique.

Le Conseil municipal recherche une solution pour ne pas pénaliser la locataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de la gratuité du loyer de janvier 2019.

2019_04_13 : CREATION D'UN POSTE CDD POUR ACROISSEMENT D'ACTIVITES

Madame CLAVEL informe le Conseil que vu le grand nombre d'enfants le matin à la garderie, il conviendrait d'avoir un soutien pour seconder l'agent en charge de la garderie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- créé un emploi à contrat à durée déterminé à compter du 29 avril 2019 jusqu'au 5 juillet 2019 pour 4 heures par semaine ou plus si besoin à la garderie ou à la cantine,
- charge le Maire de signer le contrat.

Fin de la séance à 23h30.